



Salaire sur contrat inférieur à celui sur l'offre

Par **LucThesard**, le **10/10/2011** à **10:52**

Bonjour à tous,

J'ai postulé il y a plusieurs mois pour une offre d'embauche comme Doctorant dans un laboratoire public à un salaire de X€ NET.

J'ai eu un entretien concluant, au cours duquel la question du salaire n'a pas été évoquée. Lundi dernier, à la signature du contrat (Contrat de recherche doctorale), il s'est avéré que le salaire s'élevait à X€ BRUT (et plus NET comme spécifié sur l'offre), ce qui représente une diminution d'1/5 du salaire.

J'ai signé ce contrat, en me disant que je pourrais régler le problème par un avenant, ou au pire des cas si impossible, y réfléchir et prendre ma décision pendant la période d'essai. J'en ai parlé avec les ressources humaines dont j'attends des nouvelles, mais apparemment pour l'instant ils me disent qu'il y a des grilles fixes de salaires pour les doctorants, et que ça va être compliqué...

Que faire ? Est-ce la bonne procédure ? Ai-je une chance d'obtenir gain de cause ?

Merci beaucoup de votre aide,

Luc V.

Par **P.M.**, le **10/10/2011** à **23:03**

Bonjour,

Il aurait été nettement préférable de régler le problème avant de signer le contrat, maintenant, il n'y a plus qu'à attendre la réponse définitive de l'employeur...